



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA NAO 2017/2018 SE SOLDE ENCORE PAR UN PV DE DESACCORD

Notre groupe de délégués syndicaux CFDT, renouvelé au 1^{er} juillet 2017, attendait beaucoup de cette NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) 2017/2018.

Mais finalement, côté social, rien de neuf ! Les augmentations générales sont inexistantes et le cas par cas confirme l'apologie du clientélisme. Si le process permet un contrôle global de la politique salariale de l'UES, la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) n'est en rien une négociation !

RÉMUNÉRATIONS

Les revendications de la Cfdt :

- Augmentation générale de 2% pour les non cadres, 1,5% pour les cadres avec un minimum de 50€ pour l'ensemble des salariés de l'UES. A noter que le minimum de 50€ est une demande collégiale et non concertée de l'ensemble des représentants syndicaux.
- Évolution de la commission sur production vers une commission triennale: 15% la 1^{re} année, 10% la 2^e année et 5% la 3^e année sous réserve que le dossier soit toujours présent.
- Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET), non destiné aux heures supplémentaires qui n'existent pas chez Fiducial, mais pour pallier au cumul de jours de congés payés non pris du fait d'une surcharge de travail.
- Généralisation des tickets-restaurant (TR).

La position unilatérale de la direction :

- **1% au global, mais étude au cas par cas sans minimum individuel ;**
- aucun changement positif en matière de commission, de Compte Épargne Temps et de tickets-restaurant ;
- mais une mise en place d'un Compte Epargne Temps maîtrisé pourrait, peut-être, être à l'étude.

L'avis de la Cfdt :

La conscience professionnelle exceptionnelle et l'engagement sans faille des salarié(e)s ont permis à Fiducial Expertise et à Fiducial Consulting d'afficher 12,9 millions d'euros de bénéfices.

Proposer une augmentation globale correspondant tout juste à l'inflation est peu respectueux des équipes de l'UES et risque de pousser vers la sortie des compétences dont la perte se révélera préjudiciable pour tous.

Les salaires proposés lors des recrutements (qui doivent rester en phase avec les salaires existants chez Fiducial) manquent cruellement d'attractivité, ce qui n'arrange pas les difficultés de recrutement que subissent le réseau et Staffing. Le package de rémunération est la première source de motivation pour intégrer et rester dans une entreprise. Nous sommes donc inquiets de ce décrochage progressif et vicieux qui s'opère un peu plus chaque année par rapport à la concurrence.

Par ailleurs, au sein du réseau, nous constatons au fil des ans un glissement vers une rémunération variable. Ne faudrait-il pas revoir le système du boni, vieux de 40 ans, alors que le contexte économique n'est plus le même ? Quid des salariés de Staffing en matière de rémunération variable ?



PARTICIPATION / PEE / PERCO

La situation actuelle :

La participation confiée à Fiducial est rémunérée au taux de 6% l'an pendant 5 ans.

Le PEE existe, nous le rappelons pour ceux qui en doutent. Cependant, l'abondement est au taux de 0%.

Pas de PERCO.

Les revendications de la CFDT :

Mise en place d'un abondement dont le pourcentage est à discuter.

La position unilatérale de la Direction :

Aucun abondement.

L'avis de la CFDT :

Le taux de 6%, en vigueur depuis un accord d'entreprise, reste élevé au regard des taux de rendement actuel. Mais la participation étant faible, l'intérêt de ce taux est donc limité. Un abondement serait plus attractif. Cependant, la Direction est totalement opposée à une discussion à ce sujet.

En parallèle à la NAO, les sujets suivants ont également été abordés :

Communication syndicale via l'intranet Fiducial.

La situation actuelle :

Les accords d'entreprise prévoient la possibilité d'envoyer à tous les sites des tracts syndicaux. Ceci a toujours été respecté par la Direction et nous l'en remercions. Mais le sys-

tème papier ne permet pas de s'assurer que l'ensemble des salariés de l'UES ait accès à ces tracts.

Les revendications de la CFDT :

Respect de la Loi du 6 août 2016 relative à la modernisation du dialogue social de «mettre à disposition des salariés des publications et tracts sur un site syndical accessible à partir de l'intranet de l'entreprise».

La position unilatérale de la direction :

Opposition ferme de se conformer à la Loi. La direction «réfléchit» à la possibilité d'une transmission par mail

L'avis de la CFDT :

Nous regrettons :

- cette non-conformité à la Loi ;
- l'absence de volonté d'évoluer vers une communication moderne ;
- l'impossibilité d'utiliser l'intranet Fiducial net, qui ne nécessite aucune adaptation ;
- l'absence de certitude que tous les salariés disposent de l'information ;
- le retard supplémentaire pris par rapport aux autres cabinets.

Une communication des tracts par mail serait toutefois une avancée positive, mais cela ne permettra pas la mise à disposition d'autres documents produits par notre organisation syndicale ni la consultation de l'historique des tracts.

PUBLICATION DES PV DE CE

Nous réitérons une fois de plus notre demande de mise en ligne mensuelle des procès-verbaux des CE de l'UES.

Vos délégués syndicaux resteront vigilants sur l'ensemble de ces revendications et sont à votre écoute.
L'union fait la force, rejoignez nous !

Vos délégués syndicaux CFDT – UES Fiducial :

Madyana Loisel-Vassault madyana.loisel-vassault.irp.expertise@fiducial.net

Brigitte Meriaux brigitte.meriaux.irp.expertise@fiducial.net

Cyrille Le Cam cyrille.le.cam.irp.expertise@fiducial.net